



Signataire : Julien Nicolet-dit-Félix

Date de dépôt : 12 juin 2023

Question écrite

Quelle politique de transition vers la mobilité douce pour nos corps de police ?

Une des branches du cortège « Le Grand Genève pour le climat » du 3 juin dernier était constituée d'un groupe de cyclistes parti de la douane de Ferney-Voltaire pour rejoindre la place de Neuve. La sécurité de ce cortège était assurée par une dizaine de membres de la Police internationale circulant à scooter ou à moto.

Plusieurs de ces policiers, lorsqu'ils ont été interrogés sur la nécessité d'utiliser des véhicules à moteur thermique pour escorter une manifestation cycliste, ont répondu qu'ils avaient fait la demande à leur hiérarchie de pouvoir accomplir cette mission à vélo à assistance électrique (VAE), tant pour des raisons de cohérence avec les objectifs du cortège que d'agrément personnel. Il semblerait que cette demande n'ait pas été satisfaite faute de VAE disponibles.

C'est suite à ces échanges que je remercie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- ***Quelle est la taille des parcs de deux-roues à moteur thermique, de VAE et de vélos des corps de police du canton ?***
- ***Quelle est la taille des parcs automobiles thermiques et électriques des corps de police du canton ?***
- ***Quelle a été l'évolution de ces parcs au cours de la dernière décennie ?***
- ***Quelle politique de transition vers une mobilité douce est mise en œuvre au sein de la police, dans le cadre du Plan climat cantonal (axe 2), avec quels objectifs et quels résultats intermédiaires ?***